

**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



22 AVRIL 1988

*travaux*

**COURRIER CONFEDERAL**



## JEUNESSE

- \* Mépris, injustice, on se rebiffe P. 2 - 3
- \* Un conseil national pas comme les autres P. 4
- \* Salon de l'emploi... des invités imprévus P. 5

## SECTEUR SOCIAL

- \* Vers un supermarché du médicament ? P. 6 - 7

## C.E.

- \* Désignation d'un expert du C.E. en cas de licenciement collectif. P. 8 - 9

## SECTEUR ECONOMIQUE

- \* Groupe C.G.T. au C.E.S. P. 10 - 11

## POLITIQUE FINANCIERE

- \* Stage politique, action, gestion financières P. 12

## LA VIE OUVRIERE

- \* V.O. 1er MAI 1988 P. 13 A

## C.C.E.O.

- \* Rappel stage spécifique expérimental P. 14 - 15

## SECTEUR FEMININ

- \* Mener l'enquête "ANTOINETTE" jusqu'au bout P. 16 - 17

## ANTOINETTE

- \* MARS : objectif dépassé. P. 18 A - 19 B


**JEUNESSE**

## **MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE**

NOUVEAU PLAN DE TRAVAIL  
NOUVEAU SUCCÈS DANS LES P.T.T.

### HAUTE-GARONNE - plan de travail

Rencontre avec les syndicats de 11 entreprises  
-----

- Aérospatial
- EDF-GDF
- SNCF
- Territoriaux
- Dassault
- Impôts
- CRAM
- PTT
- Commerce (2 magasins)
- MAS (entreprise d'habillement)
- CHR

Ces rencontres auront lieu avec un camarade du CDJ et un secrétaire ou membre du bureau de l'UD pour débattre avec la direction de ces syndicats :

- campagne du CCJ "mépris, injustice : "on se rebiffe" ;
- mise en oeuvre d'un "état des lieux" pour mieux connaître la place des jeunes dans chacune de ces entreprises, leur situation, leur place dans la CGT... ;
- décider d'initiatives de rencontre avec ces jeunes sur la base de l'élaboration des revendications ;
- déboucher sur des actions multiformes et en particulier sur des "assises d'entreprise" d'ici fin juin ;
- le renforcement.

### "Assises départementales" en septembre 88

Ces initiatives convergeront dans le courant de septembre 88 vers la tenue d'assises départementales qui seront le fruit de l'activité revendicative déployée d'ici là et permettant de renforcer la structuration du CDJ.

### Bureau de l'UD

Débat sur ce plan de travail au bureau de l'UD du 28 Mars.

Le lendemain, convocation d'une conférence de presse de l'UD et du CDJ pour présenter ce plan de travail. Enfin, élaboration d'un courrier du CDJ dans le bulletin de l'UD.

- Communiqué du Centre Fédéral de la Jeunesse  
de la Fédération C.G.T. des P.T.T.

## ➔ Nouvelles Victoires

➔ pour les T U C

Après la manifestation des TUC à la DOT Marseille, une délégation, composée du Syndicat CGT des Télécoms des Bouches-du-Rhône et de TUC des Actel St Mauront et Marignane, a été reçue le 1er Avril 88 par le Directeur-adjoint de la DOT.

### ◇ DES ACQUIS IMPORTANTS ONT ETE OBTENUS :

- ➔ à partir de MAI, paiement régulier des 500 Frs à mois échu,
- ➔ préparation particulière pour le concours d'Agent d'Exploitation du mois de mai,
- ➔ paiement du transport pour se rendre à Paris pour le concours,
- ➔ étude de la possibilité de prendre en compte les 150 Frs d'inscription,
- ➔ l'engagement d'étudier une véritable formation pour aider à rechercher un emploi,
- ➔ la gratuité du restaurant administratif.

- ▶ Faire échec aux "concours FRIC"
- ▶ Gagner des revendications pour les T U C
- ▼ **PAR L'ACTION des SUCCES SONT REMPORTEES**

---

# **ACTION = SUCCES**

---

UN CONSEIL NATIONAL DU C.C.J. / C.G.T.  
PAS COMME LES AUTRES

<\*>

Les 9 et 10 avril 1988, s'est tenu à BOURGES, à proximité et dans le Printemps de BOURGES, un Conseil National du C.C.J. exceptionnel à plus d'un titre.

Exceptionnel puisque pour la première fois dans l'histoire du C.C.J. et du Printemps de Bourges, les jeunes de la C.G.T. étaient présents sur ce haut lieu de la chanson, de la musique.

Ce fut l'occasion de réaffirmer nos propositions C.G.T. en matière de culture, de droit à la culture pour tous, de revendications pour les professions du spectacle.

Exceptionnel puisque ce C.N. se tenait au moment même où Dulcie, assassinée par Prétoria avec la complicité du gouvernement français, était enterrée au cimetière du Père Lachaise.

Exceptionnel puisque pour la première fois, la présence du C.N. à Bourges était le fruit d'un travail commun V.O. / C.C.J.-C.G.T., illustrant après la V.O. B.D., les foulées blanches, les régates à Lorient, l'intérêt réel et le travail de notre journal C.G.T. en direction des jeunes ; illustrant l'engagement du C.C.J. à contribuer à l'essor de la diffusion de la V.O. en direction des jeunes.

En parallèle avec la présence d'une délégation du C.C.J. aux obsèques à Paris, une initiative publique avec dépôt de gerbe devant le monument de la libération de Bourges devait marquer l'engagement des jeunes C.G.T. à poursuivre leur combat anti-apartheid, en rendant hommage à notre Camarade Dulcie.

Exceptionnel puisque ce C.N. du C.G.T. se tenait à 15 jours des élections présidentielles et fut marqué par l'adoption d'une déclaration votée à l'unanimité.

Le Conseil National, la discussion ont confirmé la persistance d'une double caractéristique :

- une aggravation sensible dans tous les domaines de la situation des jeunes ;
- un développement des luttes marqué par la présence active des jeunes qui comme l'ensemble des salariés font preuve d'une grande ténacité, sur des revendications d'un niveau plus élevé, avec la ferme volonté de gagner, et des succès significatifs qu'il convient de mesurer et de valoriser pour un nouvel essor à un autre niveau des luttes.

Le débat a confirmé le bien fondé, le développement à l'entreprise et parfois de façon coordonnée de la campagne du C.C.J. "Mépris, injustices, on se rebiffe !" avec un double soucis permanent : contribuer au développement des luttes engagées par la C.G.T. avec apport quantitatif et qualitatif des jeunes à ces luttes ; contribuer en grand au renforcement de la C.G.T. avec la multiplication d'objectifs concrets dans les U.D. et les fédérations.

<\*>

## SALON DE L'EMPLOI... DES INVITES IMPREVUS !

MITTERRAND... au salon de l'étudiant ;

SEGUIN... au salon de l'emploi, porte de Versailles avec la contribution du C.N.P.F.

Les showes médiatiques se succèdent pour dédouaner patronat et gouvernement de leurs responsabilités dans la montée du chômage et de la précarité.

Et pour cause... puisque en cette période pré-présidentielles il apparaît clairement que l'emploi arrive en tête des préoccupations des jeunes.

C'était compter sans les jeunes et sans la C.G.T. qui n'entendait pas laisser se construire de cabales sur leur dos.

Aussi, dans le prolongement de l'occupation de l'UNEDIC, le 22 mars, près de 500 jeunes se sont rendus le 28 mars au salon de l'emploi.

Des invités imprévus qui ont empêché débats consensuels, émissions radio et télévision de se dérouler dans le confort feutré des salons où l'on cause de tout sauf des premiers intéressés : les jeunes chômeurs et salariés.

C'est de façon sonore et colorée que les jeunes, avec la C.G.T. ont envahi le plateau de F.R.3., défilé dans le salon, salué à leur manière le stand du C.N.P.F. pour décrire la réalité vécue par les jeunes, dénoncer les vrais responsables de cette situation, dénoncer l'accord UNEDIC du 30/12/87, faire connaître les propositions de la C.G.T. pour l'emploi, les salaires, le SMIC à 6 000 F.

### NE RIEN LAISSER PASSER

Ce type de débats, forums, expositions consensuels pour blanchir gouvernement et patronat de leur responsabilité en matière de casse de l'emploi et de développement de la précarité se multiplient dans les régions et les départements.

Partout, il convient de ne pas laisser passer, de marquer notre présence et la colère des jeunes par des initiatives d'un haut contenu revendicatif en y associant le plus largement possible les jeunes chômeurs et les jeunes salariés.

<\*>  
<\*> <\*>  
<\*>



## SECTEUR SOCIAL

### VERS UN SUPERMARCHÉ DU MÉDICAMENT ?

A une encablure de l'échéance présidentielle, SEGUIN et BARZACH entendent restructurer la Direction de la Pharmacie et du Médicament (D.P.H.M.) de leur Ministère.

Les domaines d'intervention de la D.P.H.M., éléments essentiels de notre système de protection sanitaire et sociale, donnent à cette restructuration une portée qui dépasse le cadre d'un simple réaménagement technique d'une structure administrative.

Il est en effet significatif que les priorités qui lui sont assignées concernent, selon les termes même d'une note officielle :

- la réforme des règles de fixation du prix du médicament et l'accélération de la procédure,
- la réforme du contrôle de la publicité pharmaceutique,
- le raccourcissement des délais d'octroi des autorisations de mise sur le marché,
- la meilleure prise en compte des conséquences économiques des décisions administratives.

Autant de priorités conformes aux revendications du patronat du Syndicat National des Industries Pharmaceutiques en particulier, et qui dessinent les contenus d'une orientation privilégiant, dans le domaine du médicament, les lois du marché et le marketing. Il s'agit bien de laisser les mains libres aux trusts pharmaceutiques, dans la perspective de 1992, en les débarrassant des contraintes qu'imposent les missions d'un service public de la santé au service de la population.

Ce n'est pas un hasard si cette restructuration intervient précisément au moment où vient d'être approuvée par le Parlement Européen une proposition de Directive communautaire visant à créer le Marché Européen du Médicament.

Ce projet gouvernemental est inacceptable :

- il fait de la D.P.H.M. une officine patronale dans un domaine où la Santé Publique et l'intérêt national sont en cause.
- sous couvert de rationalisation, il vise en outre à adapter la structure administrative à la situation de pénurie et de rationnement des effectifs.

Pour la C.G.T., le médicament n'est pas une marchandise comme les autres ; le bien-être, la santé, la vie de millions d'hommes et de femmes en dépendent. La détermination de son prix, son efficacité thérapeutique, les garanties de sécurité qu'il doit présenter, impliquent que lui soient appliquées de sa conception à sa distribution les normes les plus exigeantes et les contrôles les

plus stricts. De plus, la recherche essentielle dans ce domaine est une responsabilité nationale.

Cela nécessite la mise en place d'un dispositif public, technique et administratif capable de répondre à ces exigences.

L'élargissement des missions de service public et non leur liquidation, l'affectation à la D.P.H.M. de moyens humains et matériels correspondants en sont la condition.

La C.G.T. partage l'inquiétude des personnels et en particulier des pharmaciens inspecteurs concernés et leur souci de voir maintenue et développée leur mission au service de la Santé Publique.

Elle soutient les initiatives mises en oeuvre par le Syndicat C.G.T. du Ministère des Affaires Sociales pour empêcher ce nouvel abandon.

\* \* \* \* \*



DÉSIGNATION D'UN EXPERT DU C.E.  
EN CAS DE LICENCIEMENT COLLECTIF,

OU COMMENT TOURNER  
LES DIFFICULTES QUE REPRESENTE  
LA C.G.T. AU C.E.

<\*X\*X\*>

Nous avons copie d'une lettre très instructive émanant de la Chambre Patronale des Métaux de la région de Maubeuge adressée au C.N.P.F.

Son président rappelle que la suppression de l'autorisation préalable de licenciement avait pour but essentiel de réduire les délais entre l'annonce des licenciements et les départs effectifs et souligne que la pratique de plus en plus courante de faire appel à un expert désigné par le Comité d'Entreprise a pour conséquence de prolonger la durée de la procédure.

"D'autres effets pervers", écrit-il :

- Les experts désignés appartiennent, généralement, à des organismes satellites du P.C. ou de la C.G.T. ;
- Leur enquête peut les amener à connaître des informations à caractère confidentiel qui n'ont pas à être diffusées mais qui le seront peut-être sous le manteau ;
- Ils ont tout intérêt à faire durer leur mission pour satisfaire la C.G.T. et pour augmenter la facture payée par l'entreprise".

Chacun comprend bien de quoi il retourne. Surtout pas d'intervention des travailleurs sur les questions économiques et dans la gestion. S'il fallait une raison supplémentaire pour jouer tout notre rôle dans le domaine économique, c'est clair.

Ce monsieur a même l'obligeance d'apporter son concours, car, dit-il, "le ministre a l'air embarrassé en cette période pré-électorale. J'ai soumis la solution déjà pratiquée par 2 fois à M. SEGUIN lors d'un déjeuner :

*"Plutôt que de faire appel à un cabinet d'expert, faire appel à l'expert-comptable du C.E. ... Celui-ci a été coopté par la direction et les représentants du personnel au C.C.E. ... L'entreprise peut exiger de lui que sa mission soit menée rapidement : 3 jours, une semaine au plus... Dans les deux circonstances, j'ai réussi à persuader les syndicats, en m'appuyant sur les syndicats modérés qui voyaient parfaitement où la C.G.T. voulaient en venir..."*

C.Q.F.D., la boucle est bouclée.

- 1.- La suppression de l'autorisation préalable de licenciement était bien pour faciliter les licenciements. Cela, nous le savions.
- 2.- Il est important de faire jouer tout leur rôle aux élus des C.E. pour aider à la mobilisation pour l'action syndicale revendicative.
- 3.- Il est tout aussi important de nommer l'expert-comptable au C.E. et de ne pas laisser aux directions le choix de "coopter".

La tentative patronale est bien d'intervenir dans le choix d'un expert qui ne conteste pas sa gestion, en s'appuyant sur les autres syndicats.

Il ne se passe pas de semaine sans que l'on apprenne des interventions patronales concernant les C.E.

Il est urgent de mettre à jour tous les syndicats sur l'enjeu de classe que représentent les C.E. dans la stratégie patronale. Si certains d'entre nous peuvent encore sous-estimer l'enjeu des C.E., et leur rôle, les patrons et la C.F.D.T. s'en occupent.

Informez-vous.

o0o

GRUPE C.G.T. AU C.E.S.

Dans sa séance des 22 et 23 Mars 1988, le Conseil Economique et Social avait à son ordre du jour :

"CONJONCTURE ECONOMIQUE AU 1er SEMESTRE 1988"  
rapporteur : M. VIGNAU

intervant au nom du groupe C.G.T. : JEAN MAGNIADAS a indiqué

Le groupe de la C.G.T. considère que l'appréciation générale de l'avis sousestime la gravité de la conjoncture et des perspectives dans la prochaine période, de l'économie française, comme des relations économiques internationales.

Le krach boursier a été une expression significative de déséquilibres profonds, de la baisse d'efficacité productive, du chômage massif et durable des asymétries accrues des balances des paiements, de la dette qui écrase les pays en voie de développement, sans parler d'autres dysfonctionnements de l'économie nationale ou internationale.

Aucun des déséquilibres fondamentaux n'a été surmonté. La croissance financière se poursuit et le risque de ruptures graves demeure.

La conjoncture française n'est pas satisfaisante, les perspectives d'activités sont très médiocres et débouchent sur une nouvelle dégradation de l'emploi.

La consommation, faute de création suffisante de pouvoir d'achat pour les salariés, repose sur les bases malsaines de la désépargne et de l'endettement accru des ménages qui pèseront sur la conjoncture ultérieure. L'accroissement des marges des entreprises se poursuit maintenant depuis des années mais n'a pas eu pour conséquences un investissement efficace et créateur d'emploi, comme certains l'affirmaient quand ils le réclamaient. Les capacités productives n'ont pas été développées et l'investissement a surtout conduit à la suppression d'emploi. Les déséquilibres du commerce extérieur ont pris un caractère structurel et durable et le processus qui a déjà conduit à la perte de parts de marché risque de se poursuivre.

Malgré la gravité des problèmes de débouchés, l'avis ne comporte pas d'incitation à la nécessaire revalorisation du SMIC et au progrès du pouvoir d'achat des salariés. Il ne présente pas de recommandations satisfaisantes visant à lutter contre le chômage et la précarisation. Il accepte une faible croissance qui ne peut que déboucher sur une nouvelle détérioration de l'emploi.

L'intégration européenne poussée par les forces du capital multinational, avec le renforcement du système monétaire européen, abusivement présenté comme un instrument de stabilité du Franc, n'offre pas de solutions satisfaisantes pour les travailleurs et met en cause la souveraineté nationale.

L'intégration européenne soutenue par l'avis n'a rien à voir avec une véritable coopération européenne fondée sur l'intérêt mutuel et la réponse au besoin des peuples.

La conjoncture des prochains mois, en particulier au second semestre 1988 et en 1989 risque de connaître une détérioration nouvelle à partir d'un niveau bas. Face à cette situation l'avis ne comporte pas les mesures nécessaires pour y faire face particulièrement en ce qui concerne la consommation des ménages de salariés et de retraités.

Pour ces raisons, le groupe de la C.G.T. a voté contre le projet d'avis.

#### RESULTATS DU VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Votants ..... 174

Pour ..... 157 (agriculteurs, patronat, CFDT, FO, CGC, CFTC, FEN)

Contre ..... 16 ( CGT, agriculture : M. MINEAU,  
entreprises publiques : M. QUIN  
personnalités qualifiées : M. HERZOG)

Absentions.. 1 (personnalités qualifiées : M. AICARDI)



# POLITIQUE FINANCIÈRE

## STAGE POLITIQUE, ACTION,

## GESTION FINANCIÈRES

niveau supérieur

du 29 mai au 11 juin 1988 à Courcelle

**Ne le loupez pas, les questions financières ne vous loupent pas.**

**Prendre le temps de former pour gagner en efficacité**

Nous ne pouvons pas dire seulement, le combat de classe est de plus en plus âpre. Il nous faut, pour tenir notre place de syndicat de lutte de classe, mieux appréhender l'action, la gestion financières de nos organisations.

L'amateurisme en la matière, c'est révolu. Le responsable à la politique financière, le président de la C.F.C. et la commission, ont besoin de mieux connaître, être imprégnés des fondements de notre politique, action et gestion financières pour l'impulser au niveau de la direction, vers les syndicats.

Si nous voulons par ailleurs être en capacité de former les trésoriers, les responsables financiers des syndicats, il faut être formé soi-même. Former les cadres politique financière de l'UD, l'UL, la fédération pour dispenser la formation au niveau des syndicats, telle doit être aussi notre démarche.

Tenir ces divers niveaux, c'est à coup sûr assurer une meilleure prise en compte de ces questions. Il serait paradoxal qu'au moment où les luttes se développent, que nous gagnons en audience, réalisons des adhésions, que nous soyons limités dans notre activité par une mauvaise pratique de la politique et action financières, par manque de savoir faire, faute d'une formation adaptée, spécifique.

☞ **Ne prenez pas de retard, inscrivez les responsables à la politique financière, les présidents de CFC à notre prochain stage. Pour le contenu, reportez-vous au Courrier Confédéral n° 815 du 15 mars 1988.**



# V.O. 1<sup>er</sup> MAI 1988

N° 2279 du 2 MAI 88

**GRAND NUMERO** commémorant le 20ème anniversaire de MAI 68, le plus grand mouvement revendicatif qu'ai connu notre pays (dossier de 18 pages).

Ce numéro aura une pagination supérieure à la normale (+ 8 pages).

Les pages juridiques reproduiront le constat de GRENELLE...

Nos pages internationales seront réservées à la COREE du SUD, deux de nos journalistes en reviennent... à la veille des jeux de SEOUL.

## DISPOSITIONS PRATIQUES :

- Comme pour chaque numéro de V.O. Reconquête accentuée, chaque syndicat ayant déjà assuré une vente de masse ou ayant un centre de diffusion a reçu :

- un bon de commande spécifique
- l'en direct n° 9 d'Avril

- L'objectif constant, d'obtenir **une commande par section syndicale** nécessite comme d'habitude, la prise en compte par toute la direction syndicale et l'animation des collectifs V.O. départementaux et d'unions locales.

- POUR ASSURER la présence du journal dans les manifestations le dimanche 1er mai, des mesures seront prises pour assurer la livraison à temps dans les U.D.

- Bien veiller à indiquer lors du passage de commande si se sont des V.O. prévues pour la manifestation.

- La ventilation aux U.L. devra se faire par l'U.D....

Délai de passage des commandes : **Mercredi 27 Avril**



R A P P E L

STAGE SPECIFIQUE EXPERIMENTAL

POUR LES SECRETAIRES GENERAUX DES SYNDICATS D'ENTREPRISES

du 29 Mai au 4 juin 1988

Centre Benoît Frachon à Courcelle

L'ENTREPRISE, AXE ESSENTIEL DE L'ACTION SYNDICALE

- là où la crise de la société capitaliste prend sa source,
- là où la résistance des salariés peut et doit s'organiser pour s'y opposer,
- là où nous pouvons crédibiliser nos propositions sociales et économiques pour sortir de la crise,
- là où peuvent et doivent se développer en permanence et se coordonner les actions pour la satisfaction des revendications générales et particulières de toutes les catégories de salariés.

L'OBJECTIF DU STAGE est de valoriser le rôle et la place du premier responsable syndical dans l'entreprise, le secrétaire général du syndicat, en lui permettant d'approfondir sa responsabilité et en lui apportant une assise plus ferme par rapport aux pratiques et orientations historiques de la CGT.

PROGRAMME DU STAGE

- L'entreprise et ses enjeux,
- la lutte à l'entreprise et la coordination des luttes, actions, unité d'action, intervention dans la gestion,
- le syndicat dans l'entreprise, son rôle, son activité,
- la direction du syndicat, les responsabilités de chacun,
- le rôle du secrétaire général du syndicat d'entreprise,
- le syndicat d'entreprise et ses rapports avec les autres structures de la CGT

Ce stage est ouvert à tous les secrétaires généraux des syndicats des grandes entreprises, des PME, des zones industrielles et de sites des secteurs publics, nationalisés et privés.

Suite à ce stage expérimental, des "documents d'étude" et/ou des "aides pédagogiques" seront produits et mis à la disposition des unions départementales, unions locales, régions et fédérations pour aider à l'organisation de stages de même type.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU STAGE

- Frais pédagogiques et d'hébergement pris en charge par le C.C.E.O.
- Frais de transport remboursés par le CCEO sur la base du billet SNCF moins les 20% de réduction (billet congrès).

# FICHE D'INSCRIPTION

## STAGE DE FORMATION DES SECRETAIRES GENERAUX DE SYNDICATS D'ENTREPRISES

du 29 mai au 4 juin 1988

- Centre Benoit Frachon à Courcelle -

Proposition de candidature faite par (1) .....

NOM ..... PRENOM .....

AGE ..... PROFESSION .....

Adresse Personnelle .....

.....

.....

Nom et adresse de l'employeur .....

.....

Fédération d'origine .....

Autres responsabilité que celle de secrétaire général de syndicat d'entreprise :

.....

.....

Dates et nature des stages suivis :

.....

.....

(1) Nom du syndicat d'entreprise ou de l'organisation qui propose la candidature

FICHE A RETOURNER AU :



263, rue de Paris  
93516 MONTREUIL Cedex  
Tél. 48.51.80.00



MENER L'ENQUETE "ANTOINETTE" JUSQU'AU BOUT ...

"ANTOINETTE" joue un rôle actif pour mobiliser les FEMMES SALARIEES dans la bataille pour le SMIC à 6 000 F et les SALAIRES.

- En JANVIER, sur la crédibilité économique du SMIC,
- en FEVRIER, l'enquête BESOINS/ SALAIRES/ LUTTES,
- en MARS, le reportage chez BALLY et à la CPAM du VAL-d'OISE,
- en AVRIL, elles se syndiquent ...

LES INITIATIVES du 8 MARS ont révélé de formidables potentialités d'action au travers des manifestations, assemblées, conférences de presse, arrêts de travail.

Cette journée a marqué une nouvelle étape du développement des luttes pour faire barrage à la stratégie du capital, d'austérité, de flexibilité, d'atteintes aux libertés.

LES ADHESIONS FEMININES réalisées le 8 MARS et dans sa préparation, confirment des possibilités de renforcement correspondant aux progrès de la CGT dans les élections professionnelles (Santé) Commerce, entreprises où elles sont nombreuses.

L'ENQUETE ANTOINETTE représente un outil incomparable pour animer cette démarche syndicale offensive en partant des préoccupations des femmes, de leurs besoins, leurs privations, leurs aspirations.

● IL S'AGIT DE POUSSER CETTE ENQUETE JUSQU'AU BOUT.

Dans de nombreux Syndicats, elle a permis de faire monter le mécontentement, le rejet des injustices, d'élever le niveau des revendications à la hauteur des exigences (1 500 F - 2 000 F, voire 3 000 F d'augmentation des salaires).

Il y a donc urgence, conformément aux orientations de la CE de MARS sur la bataille revendicative, de conduire cette démarche jusqu'au bout pour toutes les organisations ayant adopté un plan de travail avec ciblage des entreprises.

- VISITE des SYNDICATS CONCERNES POUR LES AIDER :

- . à analyser les résultats de l'enquête sur l'ensemble des questions, en liaison avec les attaques patronales sur les SALAIRES, L'EMPLOI, la FLEXIBILITE, la MOBILITE, la FORMATION ;
- . à élaborer des revendications (en faisant la liaison SALAIRE/EMPLOI) ;

- . à mettre en évidence, au niveau de l'entreprise, les moyens de les satisfaire ;
  - . à prendre des initiatives d'action.
- Organiser - fin AVRIL, début MAI - dans les Départements, une journée d'étude avec l'ensemble de ces Syndicats et les directions d'UD, pour tirer les enseignements, les rendre publics (Conférences de presse) mais aussi fêter autour d'un "pot", ANTOINETTE, le RENFORCEMENT de la CGT, le développement de l'action et ... les SUCCES.
- Faire remonter à ANTOINETTE, les questionnaires dès que l'étude aura été faite par les Syndicats, le traitement par informatique du questionnaire ayant lieu du 15 au 20 Mai.
- // LES RESULTATS feront l'objet d'autres initiatives confédérales avant les  
// congés et de leur publication dans le numéro de SEPTEMBRE d'ANTOINETTE.

§ § §



# ANTOINETTE

MARS : OBJECTIF DÉPASSÉ !

11 351 ANTOINETTE

675 COMMANDES

Fort de l'attention et la conviction de tous les militants à tous les niveaux de la CGT, notre journal "ANTOINETTE" a pu pulvériser son objectif, à savoir :

Le doublement de la diffusion.

C'est une éclatante preuve qu'il existe des possibilités immenses pour transformer une diffusion exceptionnelle en diffusion permanente.

C'est possible : Les résultats le démontrent.

Jugez plutôt.

50 UD ont doublé leur diffusion mensuelle (29 en 1987) : marquées d'un astérisque

U.D.	Exemp.	Cde	U.D.	Exemp.	Cde	U.D.	Exemp.	Cde	U.D.	Exemp.	Cde
01 Ain *	35	3	25 Doubs *	45	3	49 Maine-et-Loire	16	2	73 Savoie *	125	6
02 Aisne *	92	5	26 Drôme *	108	12	50 Manche	30	2	74 Savoie (Haute) *	45	2
03 Allier	50	1	27 Eure	10	1	51 Mayenne *	302	13	75 Paris (Ville de)	863	54
04 Alpes (Basses) *	119	15	28 Eure-et-Loir *	120	3	52 Marne (Haute)	10	1	76 Seine-Maritime	255	8
05 Alpes (Hautes) *	50	1	29 Finistère	15	2	53 Mayenne *	5	1	77 Seine-et-Marne *	130	4
06 Alpes-Maritimes *	142	7	30 Gard *	228	11	54 Meurthe-et-Moselle *	100	5	78 Yvelines	5	1
07 Ardèche	5	1	31 Gard	352	28	55 Meuse *	113	11	79 Sèvres (Deux)	30	1
08 Ardennes	-	-	32 Gers	10	1	56 Morbihan *	55	4	80 Somme *	55	3
09 Ariège *	48	4	33 Gironde	290	6	57 Moselle	35	3	81 Tarn *	110	4
10 Aube *	50	1	34 Hérault	80	3	58 Nièvre *	192	29	82 Tarn-et-Garonne *	40	1
11 Aude *	172	24	35 Ille-et-Vilaine	73	8	59 Nord *	651	31	83 Var	160	7
12 Aveyron	-	-	36 Indre *	71	3	60 Oise *	112	6	84 Vaucluse *	221	26
13 Bouches-du-Rhône *	650	27	37 Indre-et-Loire *	65	5	61 Orne	-	-	85 Vendée	10	1
14 Calvados	-	-	38 Isère *	203	12	62 Pas-de-Calais *	65	2	86 Vienne *	92	14
15 Cantal *	16	2	39 Jura *	28	3	63 Puy-de-Dôme *	150	8	87 Vienne (Haute)	95	4
16 Charente *	64	8	40 Landes	-	-	64 Pyrénées (Basses)	45	3	88 Vosges	-	-
17 Charente-Maritime *	115	3	41 Loir-et-Cher	-	-	65 Pyrénées (Hautes) *	70	5	89 Yonne *	80	2
18 Cher	-	-	42 Loire	66	5	66 Pyrénées-Orientales	35	3	90 Territoire de Belfort	5	1
19 Corrèze *	75	3	43 Loire (Haute)	5	1	67 Rhin (Bas) *	90	4	91 Essonne	20	2
20 Corse *	20	1	44 Loire-Atlantique	98	13	68 Rhin (Haut) *	10	1	92 Hauts-de-Seine	415	14
21 Côte-d'Or	20	1	45 Loiret *	554	34	69 Rhône *	577	37	93 Seine-Saint-Denis *	791	25
22 Côtes-du-Nord	50	1	46 Lot	-	-	70 Rhône	-	-	94 Val-de-Marne	331	27
23 Creuse	20	1	47 Lot-et-Garonne	-	-	71 Saône (Haute)	-	-	95 Val-d'Oise *	182	6
24 Dordogne	-	-	48 Lozère	4	1	72 Saône-et-Loire *	240	9			
						73 Sarthe *	170	18			

- Exemp. : Exemplaires commandés  
- Cde : Commandes passées

11 Fédérations ont également atteint l'objectif (4 en 1987)

FEDERATIONS	Exemp.	Cde	FEDERATIONS	Exemp.	Cde
00 - U.D.	860		23 - FINANCES	257	20
01 - METAUX *	1 071	54	24 - FEREC *	220	12
02 - CHEMINOTS *	495	23	27 - ENERGIE NUCLEAIRE	-	-
03 - SERVICES PUBLICS	896	68	29 - SANTE	712	60
04 - CHIMIE *	324	26	30 - MARINS	3	1
05 - CONSTRUCTION	-	-	31 - SPECTACLE	-	-
06 - SOUS-SOL	-	-	32 - SECTEURS FINANCIERS	178	18
07 - ENERGIE	613	24	33 - V.R.P.	-	-
08 - ORGANISMES SOCIAUX	746	52	34 - OFFICIERS MARINE	-	-
09 - TRANSPORTS *	112	6	35 - POLICE	-	-
10 - P.T.T.	1 567	74	36 - UL FT DIVERS	1 486	64
11 - AGRO-ALIMENTAIRE *	223	15	37 - DIVERS	-	-
12 - TRAVAILLEURS ETAT	25	4	38 - OFFICIERS RADIO-ELEC.	-	-
13 - T.H.C. *	664	37	39 - COMMERCE-&DISTRIB.	507	53
14 - FILPAC	178	8	40 - OFFICIERS-DE-PONT	-	-
15 - PORTS-&-DOCKS *	15	2	42 - U.G.F.F.	25	4
17 - VERRE *	30	4	43 - SOCIETE D'ETUDES *	10	1
18 - BCIS	-	-	44 - JOURNALISTES	-	-
19 - TABACS-ALLUMETTES	20	2	45 - PERSONNELS PENITENT.	-	-
20 - EQUIPEMENT *	114	14	TOTAL GENERAL	11 351	675

D'autre part, 19 Unions départementales progressent depuis 1986

U.D.	86	87	88	U.D.	86	87	88
ALPES MARITIMES	60	80	92	PYRENEES ATLANTIQUES	32	37	45
ARIEGE	10	30	48	PYRENEES ORIENTALES	3	25	35
AUDE	75	83	172	PARIS	702	740	863
CHARENTE	30	50	64	SEINE ET MARNE	71	125	130
CHARENTE MARITIME	3	50	95	TARN	65	80	110
DROME	0	38	108	VAR	75	120	160
INDRE	19	40	71	VAUCLUSE	23	35	221
MARNE	13	38	302	HAUTS DE SEINE	109	238	415
MEUSE	85	105	113	SEINE SAINT DENIS	445	462	791
NIEVRE	32	121	192				